



Rapport Final

# Couverture de taux d'intérêts

CEMEDIS

16 Juillet 2024

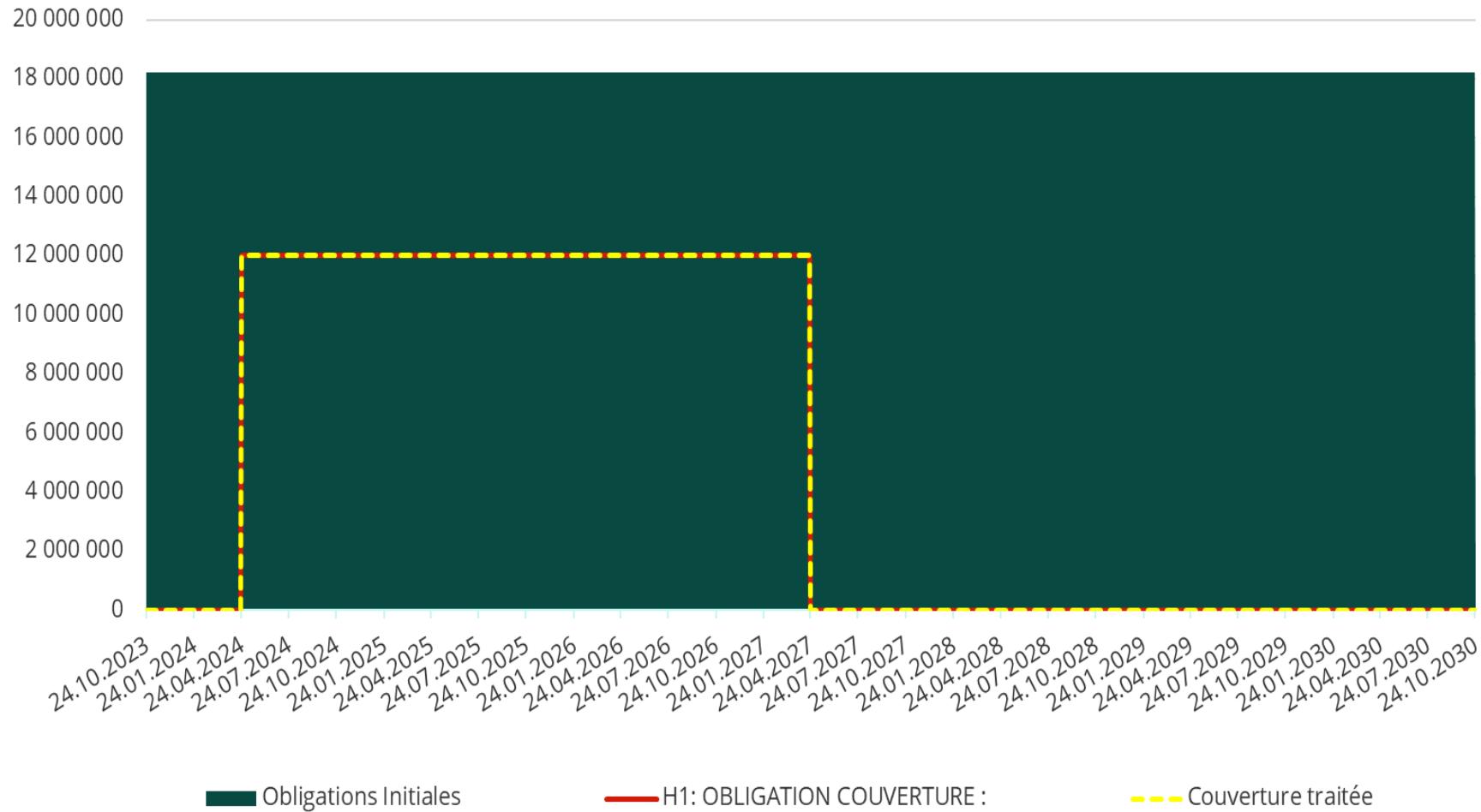


KERIUS Finance SAS  
Conseiller en Investissements Financiers  
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

## Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.5% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.

## Cartographie après nouvelle couverture



**Couverture traitée :**  
Achat Cap 2.5% à 3 ans.

**Répartition bancaire :**  
BNP 100%.

## Obligation de couverture

### Financements :

**Prêteurs :** Kartesia

**Obligations Initiales :** €18'209'000, émis le 24/10/2023, amortissement in fine, échéance 24/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 8,5%.

**Obligations Croissance Externe :** 2'500'000€. Non pris en compte dans l'analyse.

### Obligation de couverture :

L'Emetteur s'engage à conclure des contrats de couverture de risque de taux d'intérêts couvrant un encours notionnel au moins égal à **66% du montant en principal initial des Obligations Initiales, pour une durée minimum de 3 ans** et protégeant l'Emetteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 ou 6 mois à plus de 1,50% l'an.

Ces Contrats de Couvertures devront être conclus dans un délai de 3 mois suivant la Date de Closing → 24/01/2024

Ces Contrats de Couverture devront être conclus avec un ou plusieurs établissements financiers de premier plan.

Ces Contrats de Couverture pourront prendre notamment la forme de contrats swap ou de contrats d'option.

**Banques de couverture:** BPALC, BPRI, BNP & CIC

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

## Détail de la couverture réalisée

### Cap à prime lissée :

**Banque :** BNP

**Cours d'exercice :** 2.5% (strike / taux plafond)

**Date de transaction :** 02/07/2024

**Date de début :** 24/04/2024

**Date de fin :** 24/04/2027

**Index :** Euribor 3 Mois

**Base :** Actual/360

**Nominal de départ :** €12'017'940 amortissements in fine,  
cf. tableau en annexe

**Prime annuelle** à payer trimestriellement jusqu'au  
24/04/2027: **0.89%**, correspondant à une prime payée à la  
mise en place (up-front) de **€325'930**.

## Primes à payer

### Couverture BNP

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboulement
22.04.2024	24.04.2024	24.07.2024	24.07.2024	12 017 940	27 037	-298 893
22.07.2024	24.07.2024	24.10.2024	24.10.2024	12 017 940	27 334	-271 559
22.10.2024	24.10.2024	24.01.2025	24.01.2025	12 017 940	27 334	-244 225
22.01.2025	24.01.2025	24.04.2025	24.04.2025	12 017 940	26 740	-217 485
22.04.2025	24.04.2025	24.07.2025	24.07.2025	12 017 940	27 037	-190 448
22.07.2025	24.07.2025	24.10.2025	24.10.2025	12 017 940	27 334	-163 113
22.10.2025	24.10.2025	26.01.2026	26.01.2026	12 017 940	27 928	-135 185
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	12 017 940	26 146	-109 039
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	12 017 940	27 037	-82 002
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	12 017 940	27 928	-54 074
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	12 017 940	27 037	-27 037
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	12 017 940	27 037	0

Prime lissée

0.89%

Total à payer

325 930



## Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Obligations Initiales		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1: OBLIGATION COUVERTURE:	Couverture traitée
				Amort.	CRD				
20.10.2023	24.10.2023	24.01.2024	24.01.2024	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.01.2024	24.01.2024	24.04.2024	24.04.2024	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.04.2024	24.04.2024	24.07.2024	24.07.2024	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.07.2024	24.07.2024	24.10.2024	24.10.2024	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.10.2024	24.10.2024	24.01.2025	24.01.2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.01.2025	24.01.2025	24.04.2025	24.04.2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.04.2025	24.04.2025	24.07.2025	24.07.2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.07.2025	24.07.2025	24.10.2025	24.10.2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.10.2025	24.10.2025	26.01.2026	26.01.2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	0	18 209 000	18 209 000		0	0

## Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Obligations Initiales		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1: OBLIGATION COUVERTURE:	Couverture traitée
				Amort.	CRD				
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	0	18 209 000	18 209 000		0	0
21.10.2027	25.10.2027	24.01.2028	24.01.2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0
20.01.2028	24.01.2028	24.04.2028	24.04.2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0
20.04.2028	24.04.2028	24.07.2028	24.07.2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0
20.07.2028	24.07.2028	24.10.2028	24.10.2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0
20.10.2028	24.10.2028	24.01.2029	24.01.2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.01.2029	24.01.2029	24.04.2029	24.04.2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0
20.04.2029	24.04.2029	24.07.2029	24.07.2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0
20.07.2029	24.07.2029	24.10.2029	24.10.2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.10.2029	24.10.2029	24.01.2030	24.01.2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.01.2030	24.01.2030	24.04.2030	24.04.2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0
18.04.2030	24.04.2030	24.07.2030	24.07.2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.07.2030	24.07.2030	24.10.2030	24.10.2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0
22.10.2030	24.10.2030	24.01.2031	24.01.2031	18 209 000	0	0		0	0

## Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	3 655
BNP	
<b>Economies totales</b>	<b>30 092</b>
Taux/Prix sans marge bancaire	301 197
Prix avec marge bancaire standard *	356 022
Marge bancaire standard (15 points de base) *	54 825
Prix final	325 930
Marge finale	24 733

\* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 15 à 20 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 15 points de base est utilisée pour cette comparaison.

### Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus



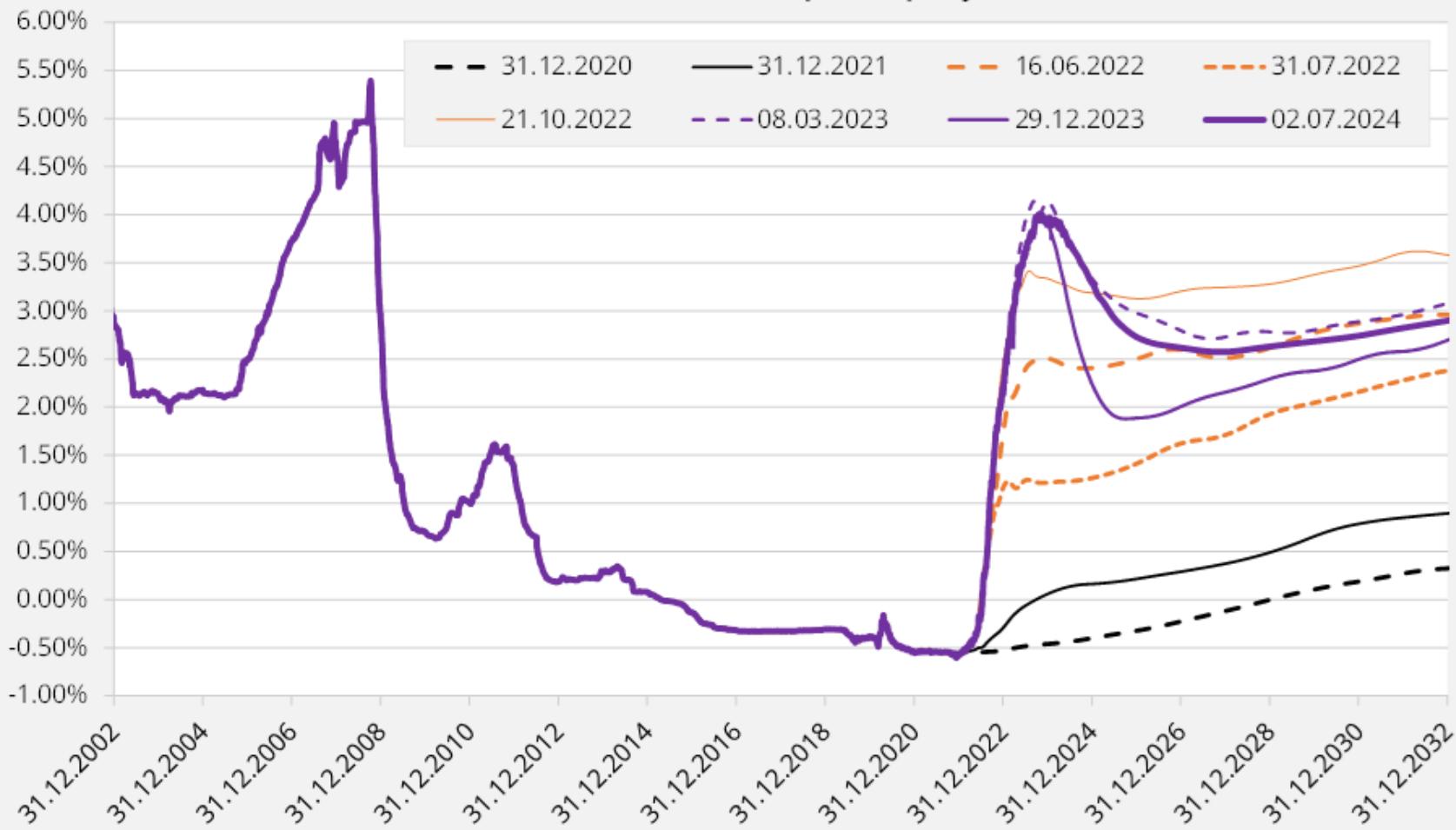
## Annexes

---

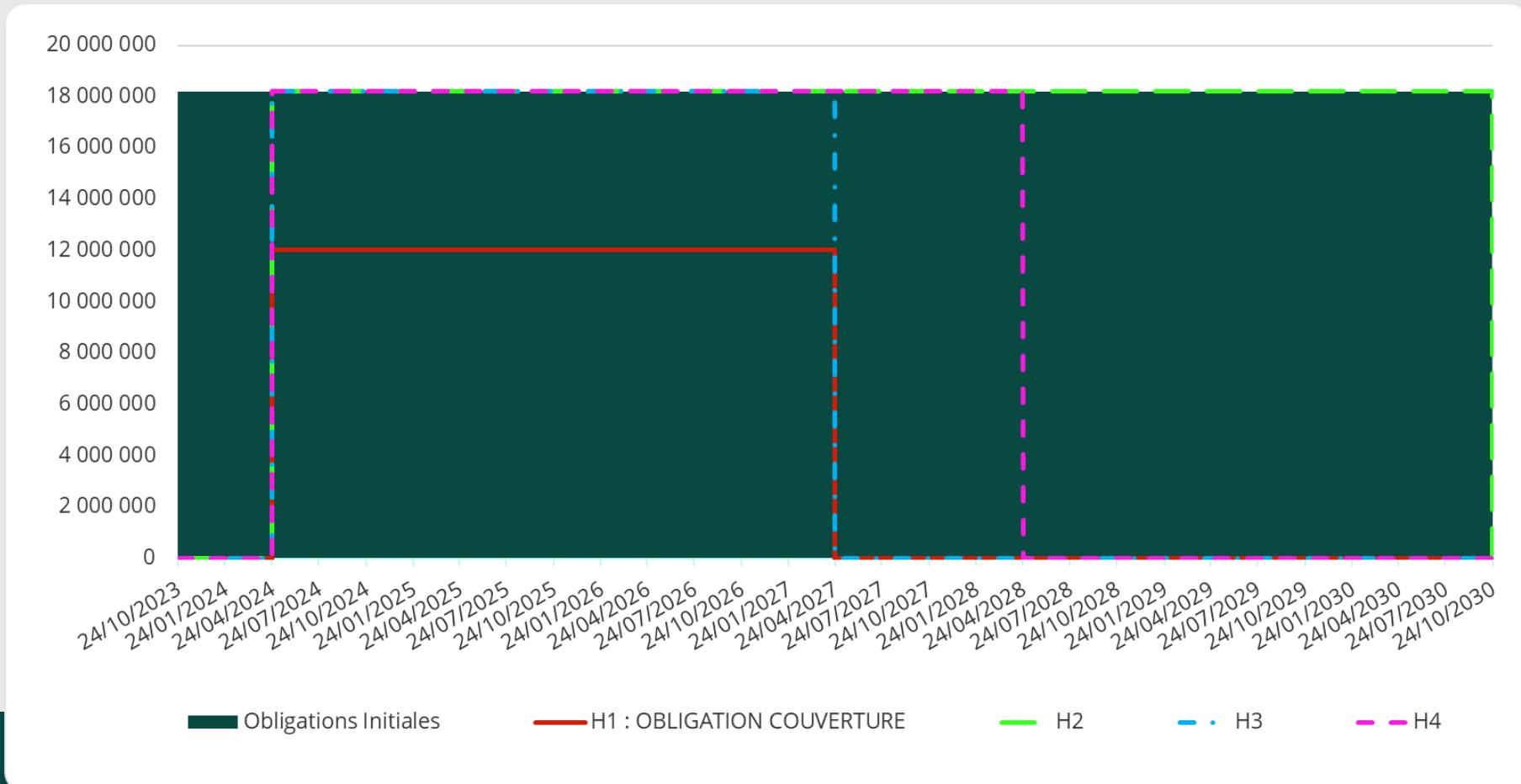
- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

## Données de marché (02/07/2024)

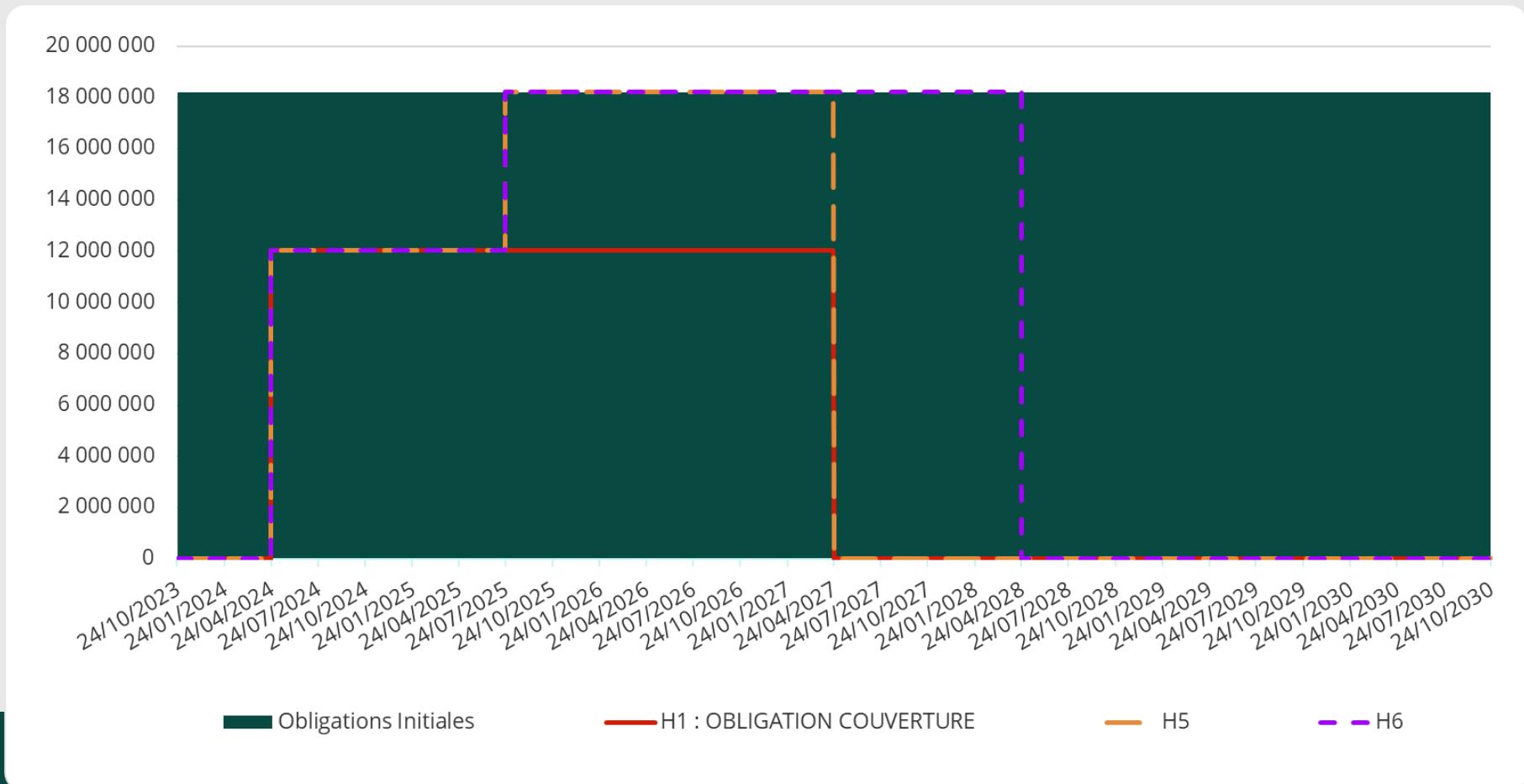
### Euribor 3M historique et projeté



# Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



## Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



## Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	3 655	12 008
Swap sans Floor	2,78%	2,60%
Swap avec Floor	2,89%	2,76%
<b>Cap 0% annualisé</b>	<b>2,89%</b>	<b>2,76%</b>

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

**Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :**

### ▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

### ▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

### ▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

### ▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

### ▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

### ▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

# Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
	3 ans	6,5 ans	3 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Durée						
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	12 017 940	12 017 940
Notionnel au 24/07/2025	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
Début de période	24/04/2024	24/04/2024	24/04/2024	24/04/2024	24/04/2024	24/04/2024
Fin de période	24/04/2027	24/10/2030	24/04/2027	24/04/2028	24/04/2027	24/04/2028
<b>Valeur 1bp en EUR</b>	<b>3 655</b>	<b>12 008</b>	<b>5 539</b>	<b>7 390</b>	<b>4 754</b>	<b>6 606</b>
<b>Prime d'option lissée</b>						
<b>Cap 2,5% annualisé</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,83%</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,73%</b>	<b>0,74%</b>
Taux financement Max	3,27%	3,33%	3,27%	3,27%	3,23%	3,24%
<b>Cap 3% annualisé</b>	<b>0,49%</b>	<b>0,60%</b>	<b>0,49%</b>	<b>0,51%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,50%</b>
Taux financement Max	3,49%	3,60%	3,49%	3,51%	3,48%	3,50%
<b>Cap 3,5% annualisé</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,43%</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,33%</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,34%</b>
Taux financement Max	3,80%	3,93%	3,80%	3,83%	3,80%	3,84%
<b>Cap 5,441% annualisé*</b>	<b>0,11%</b>	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5,55%					
<b>Floor 1% annualisé**</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,11%</b>	<b>0,15%</b>
Taux financement Max	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
<b>Prime des options en EUR</b>						
Cap 2,5%	267 500	912 600	406 100	532 100	330 400	459 100
Cap 3%	171 200	654 800	259 900	355 300	214 500	311 800
Cap 3,5%	102 500	466 500	155 700	229 300	133 200	207 900
Cap 5,441%*	36 700	-	-	-	-	-
Floor 1%**	34 000	219 100	51 200	92 600	50 400	92 100

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

\*Couverture la moins chère possible selon l'obligation de couverture adossée à votre crédit

\*\* Voir slide suivante

## Cotations indicatives

### Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**\*\*Floor 1% : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.**

**De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

### Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

# Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboulement
22/04/2024	24/04/2024	24/07/2024	24/07/2024	12 017 940	21 114	-437 986
22/07/2024	24/07/2024	24/10/2024	24/10/2024	12 017 940	21 346	-416 641
22/10/2024	24/10/2024	24/01/2025	24/01/2025	12 017 940	21 346	-395 295
22/01/2025	24/01/2025	24/04/2025	24/04/2025	12 017 940	20 882	-374 413
22/04/2025	24/04/2025	24/07/2025	24/07/2025	12 017 940	21 114	-353 300
22/07/2025	24/07/2025	24/10/2025	24/10/2025	18 209 000	32 342	-320 958
22/10/2025	24/10/2025	26/01/2026	26/01/2026	18 209 000	33 045	-287 913
22/01/2026	26/01/2026	24/04/2026	24/04/2026	18 209 000	30 936	-256 977
22/04/2026	24/04/2026	24/07/2026	24/07/2026	18 209 000	31 990	-224 987
22/07/2026	24/07/2026	26/10/2026	26/10/2026	18 209 000	33 045	-191 942
22/10/2026	26/10/2026	25/01/2027	25/01/2027	18 209 000	31 990	-159 952
21/01/2027	25/01/2027	26/04/2027	26/04/2027	18 209 000	31 990	-127 961
22/04/2027	26/04/2027	26/07/2027	26/07/2027	18 209 000	31 990	-95 971
22/07/2027	26/07/2027	25/10/2027	25/10/2027	18 209 000	31 990	-63 981
21/10/2027	25/10/2027	24/01/2028	24/01/2028	18 209 000	31 990	-31 990
20/01/2028	24/01/2028	24/04/2028	24/04/2028	18 209 000	31 990	0

Prime lissée

0,74%

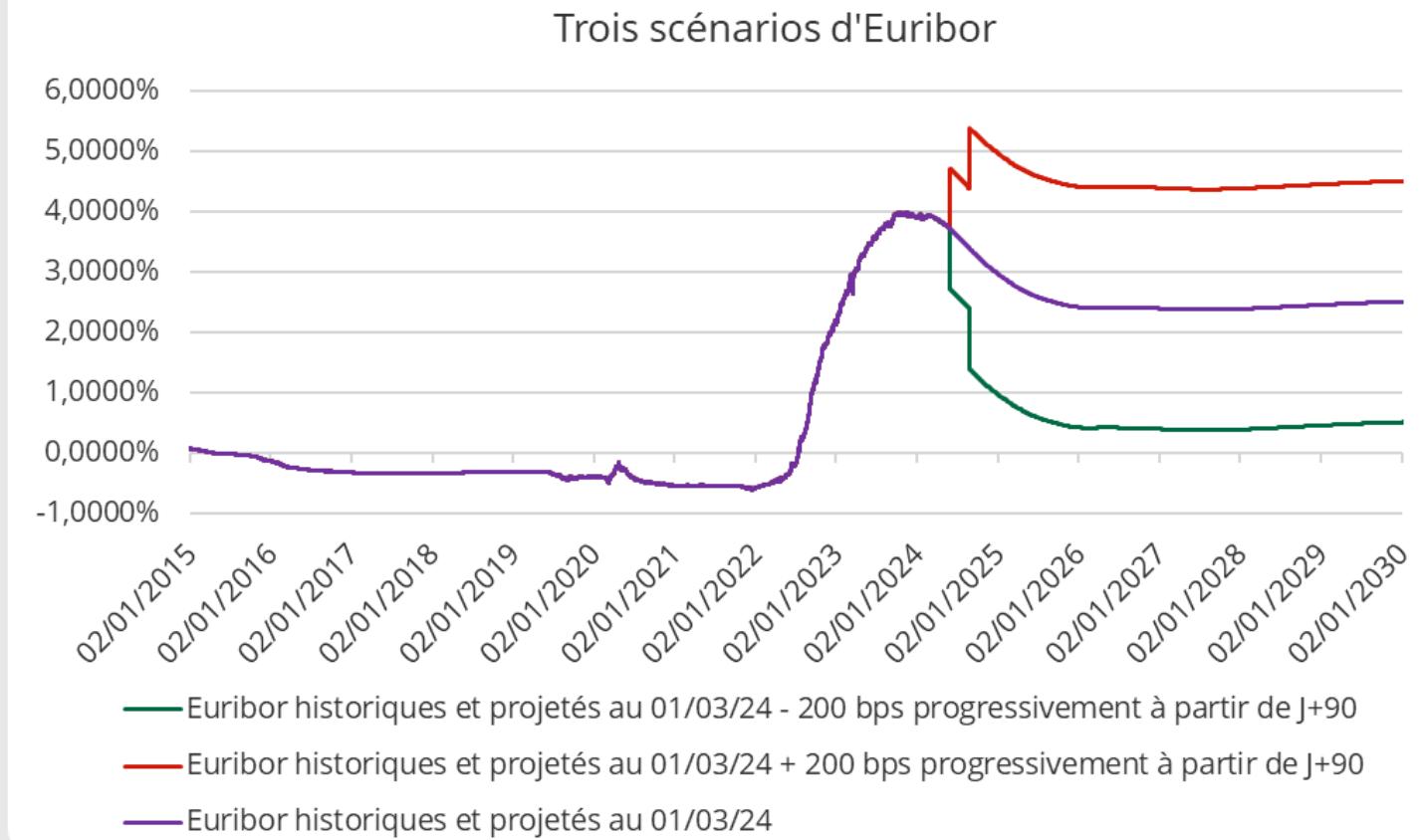
Total à payer

459 100

# Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

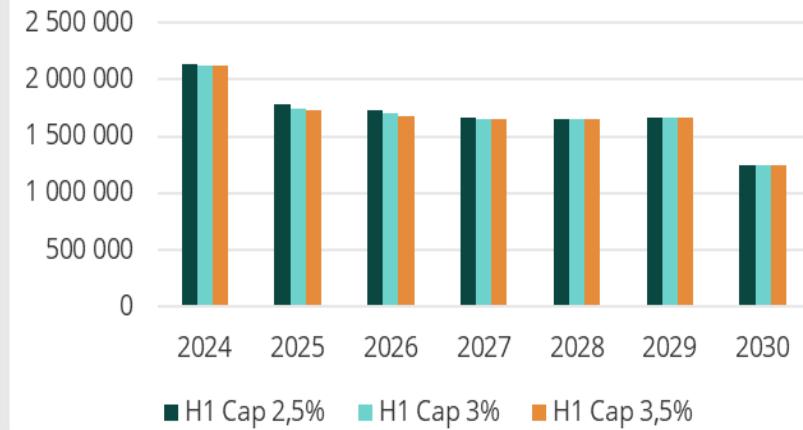
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **8,5%** (Obligations Initiales), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

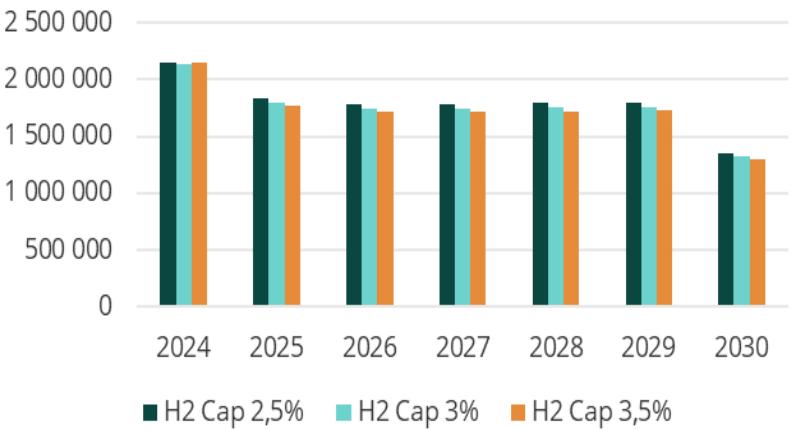


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission  
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

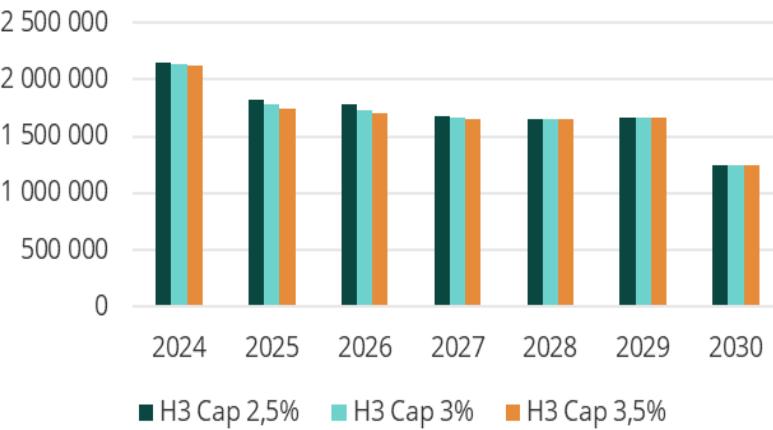
STRATEGIE H1



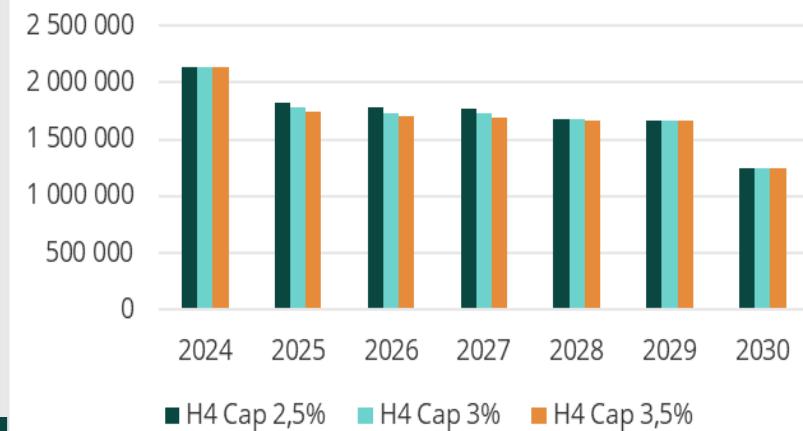
STRATEGIE H2



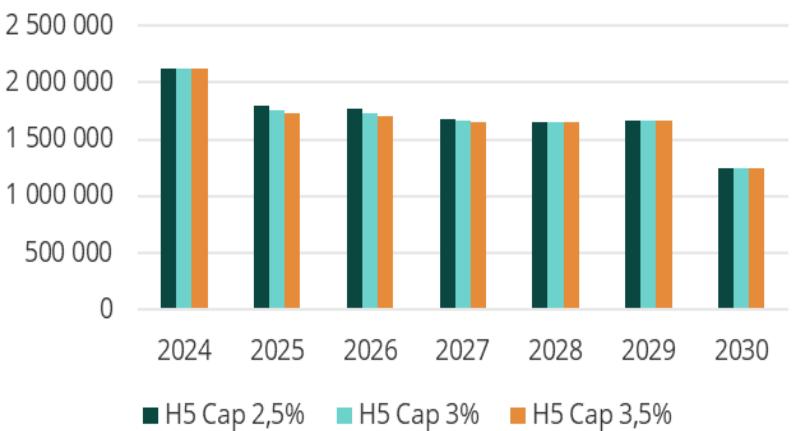
STRATEGIE H3



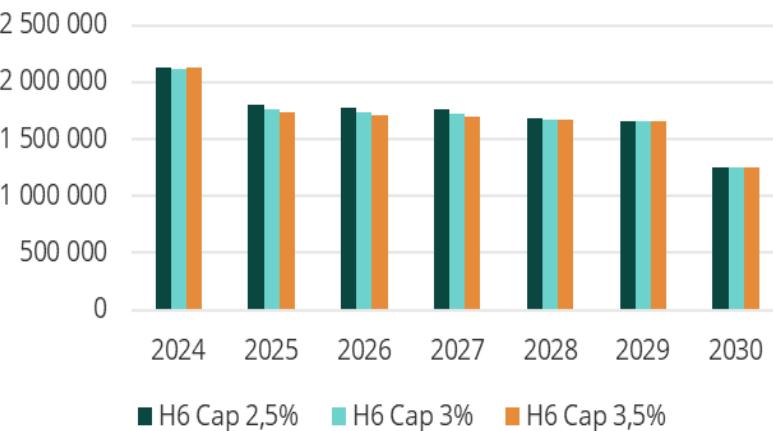
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

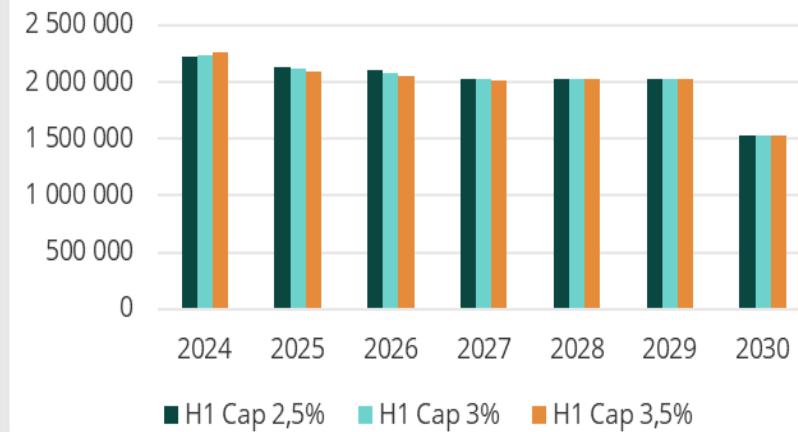


STRATEGIE H6

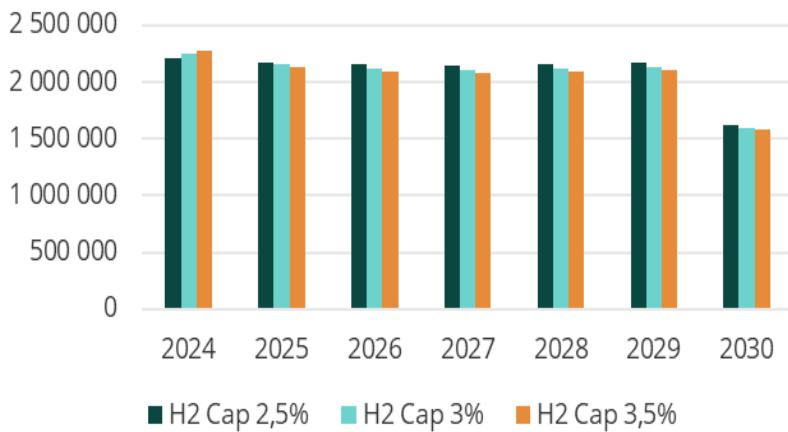


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission  
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

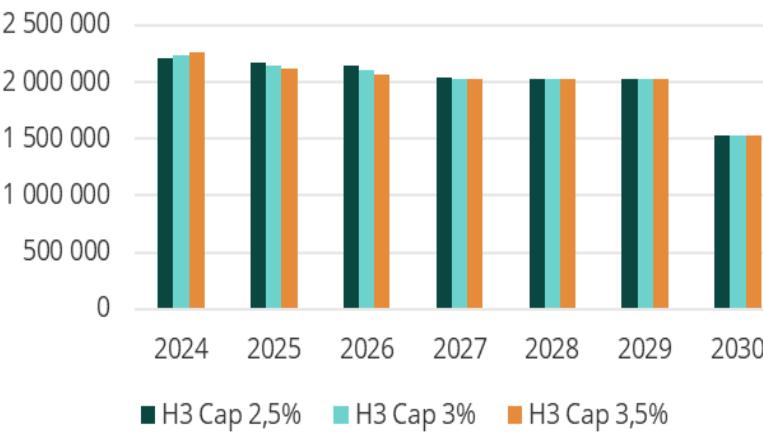
STRATEGIE H1



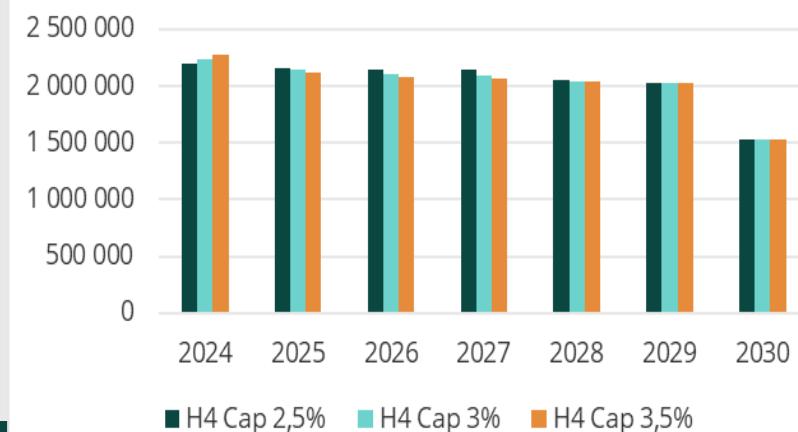
STRATEGIE H2



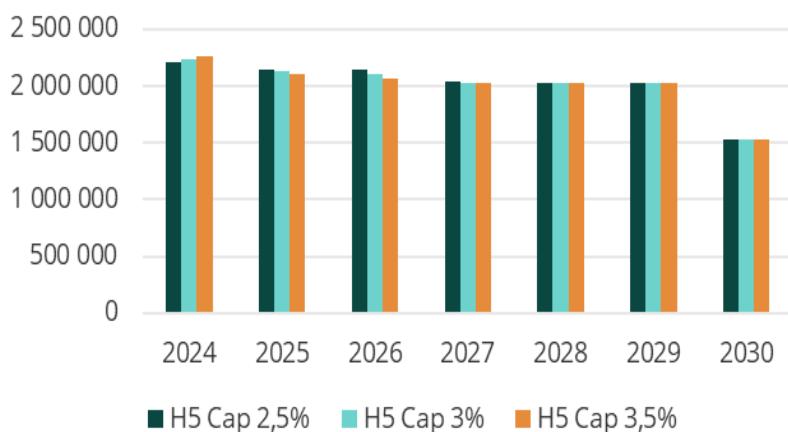
STRATEGIE H3



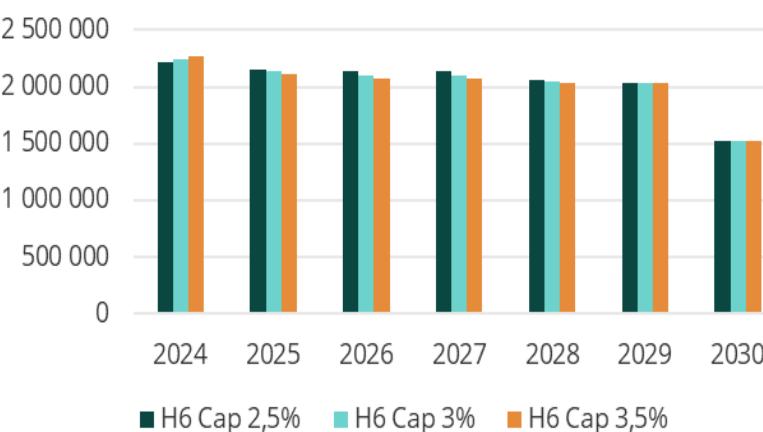
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

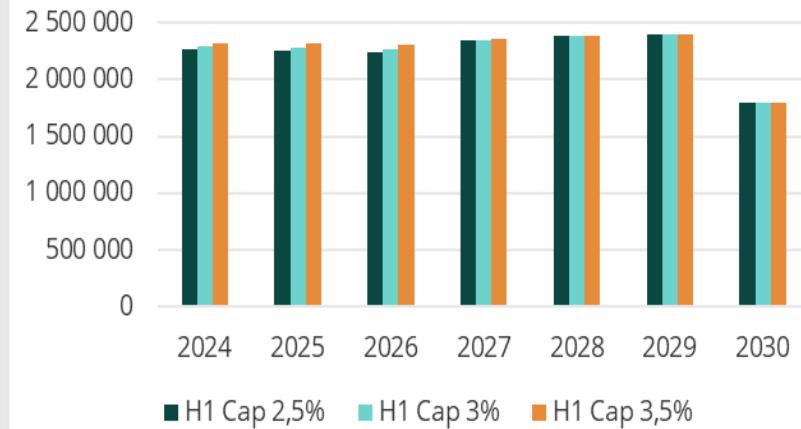


STRATEGIE H6

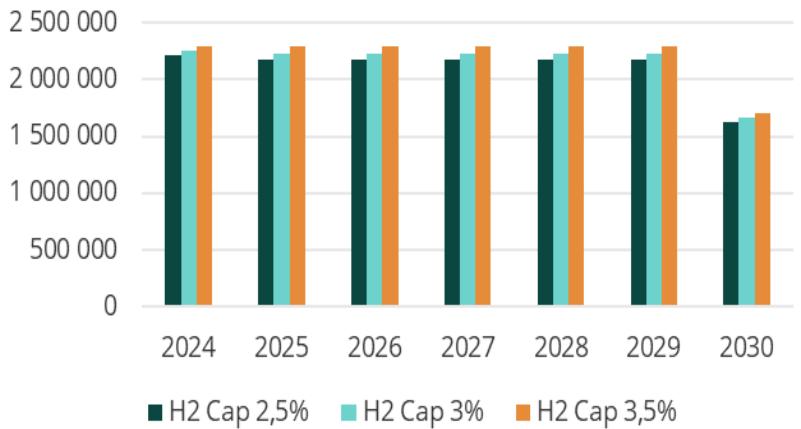


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission  
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

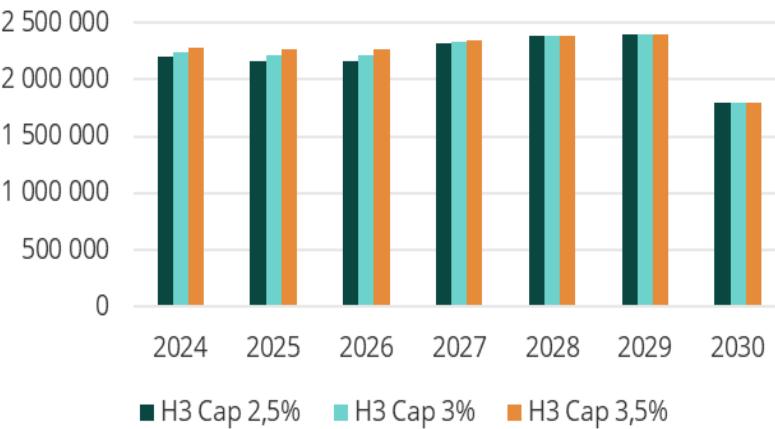
STRATEGIE H1



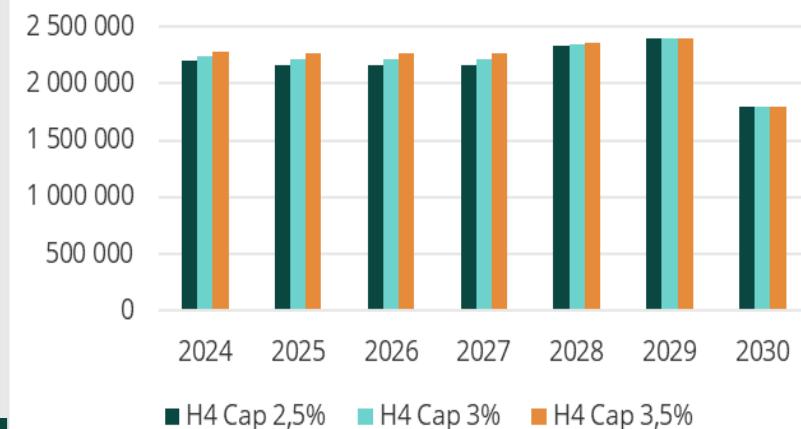
STRATEGIE H2



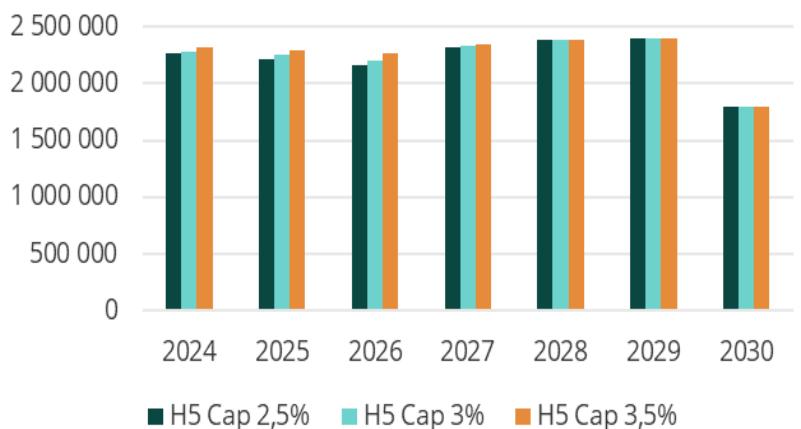
STRATEGIE H3



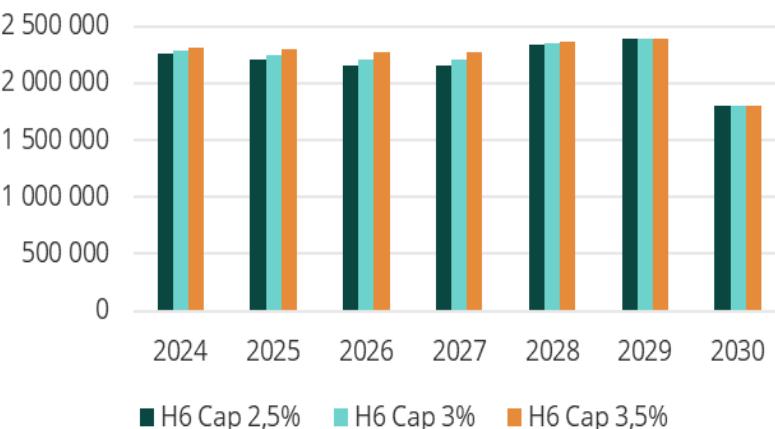
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

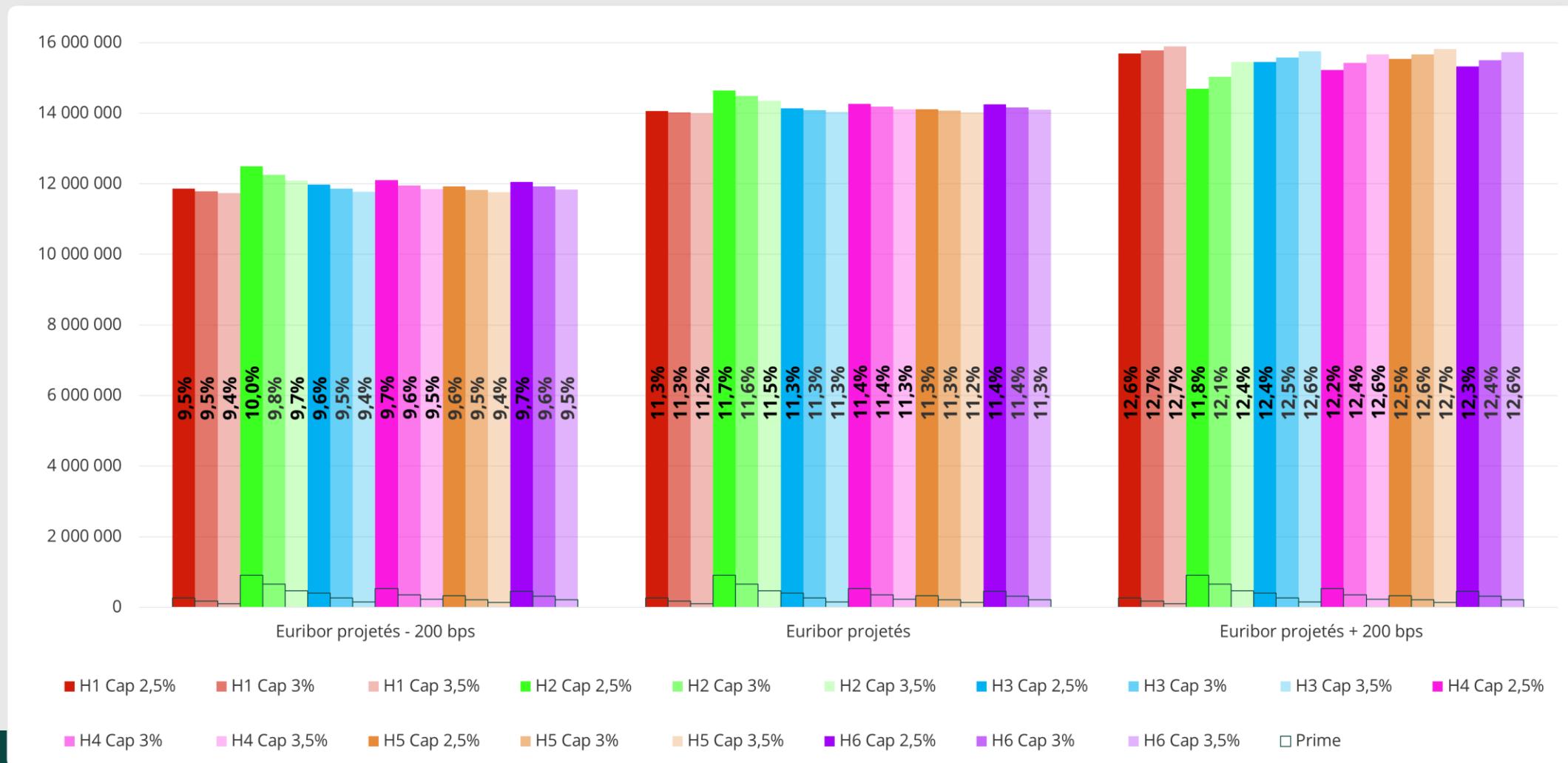


STRATEGIE H6



# Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



## Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 2,5%	H1 Cap 3%	H1 Cap 3,5%	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H2 Cap 3,5%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%	H3 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	11 866 294	11 786 260	11 732 750	12 489 914	12 256 760	12 091 474	11 983 414	11 861 860	11 780 674
Euribor projetés	14 056 196	14 026 875	13 994 646	14 637 934	14 485 857	14 352 816	14 135 673	14 090 957	14 042 016
Euribor projetés + 200 bps	15 693 640	15 780 112	15 894 185	14 694 029	15 036 620	15 448 711	15 450 873	15 581 602	15 754 330

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H4 Cap 3,5%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H5 Cap 3,5%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%	H6 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	12 109 414	11 957 260	11 854 274	11 929 194	11 829 560	11 763 450	12 057 894	11 926 860	11 838 150
Euribor projetés	14 261 673	14 186 357	14 115 616	14 118 073	14 070 175	14 025 346	14 246 773	14 167 475	14 100 046
Euribor projetés + 200 bps	15 228 166	15 420 857	15 664 348	15 542 993	15 664 812	15 821 230	15 322 986	15 505 967	15 732 348

# Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Obligations Initiales		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
				Amort.	CRD									
20/10/2023	24/10/2023	24/01/2024	24/01/2024	0	18 209 000	18 209 000		0	0	0	0	0	0	0
22/01/2024	24/01/2024	24/04/2024	24/04/2024	0	18 209 000	18 209 000		0	0	0	0	0	0	0
22/04/2024	24/04/2024	24/07/2024	24/07/2024	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	12 017 940	12 017 940
22/07/2024	24/07/2024	24/10/2024	24/10/2024	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	12 017 940	12 017 940
22/10/2024	24/10/2024	24/01/2025	24/01/2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	12 017 940	12 017 940
22/01/2025	24/01/2025	24/04/2025	24/04/2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	12 017 940	12 017 940
22/04/2025	24/04/2025	24/07/2025	24/07/2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	12 017 940	12 017 940
22/07/2025	24/07/2025	24/10/2025	24/10/2025	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
22/10/2025	24/10/2025	26/01/2026	26/01/2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
22/01/2026	26/01/2026	24/04/2026	24/04/2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
22/04/2026	24/04/2026	24/07/2026	24/07/2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
22/07/2026	24/07/2026	26/10/2026	26/10/2026	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
22/10/2026	26/10/2026	25/01/2027	25/01/2027	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
21/01/2027	25/01/2027	26/04/2027	26/04/2027	0	18 209 000	18 209 000	66%	12 017 940	12 017 940	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000	18 209 000
22/04/2027	26/04/2027	26/07/2027	26/07/2027	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	18 209 000	0	18 209 000
22/07/2027	26/07/2027	25/10/2027	25/10/2027	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	18 209 000	0	18 209 000
21/10/2027	25/10/2027	24/01/2028	24/01/2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	18 209 000	0	18 209 000
20/01/2028	24/01/2028	24/04/2028	24/04/2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	18 209 000	0	18 209 000
20/04/2028	24/04/2028	24/07/2028	24/07/2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
20/07/2028	24/07/2028	24/10/2028	24/10/2028	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
20/10/2028	24/10/2028	24/01/2029	24/01/2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
22/01/2029	24/01/2029	24/04/2029	24/04/2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
20/04/2029	24/04/2029	24/07/2029	24/07/2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
20/07/2029	24/07/2029	24/10/2029	24/10/2029	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
22/10/2029	24/10/2029	24/01/2030	24/01/2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
22/01/2030	24/01/2030	24/04/2030	24/04/2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
18/04/2030	24/04/2030	24/07/2030	24/07/2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
22/07/2030	24/07/2030	24/10/2030	24/10/2030	0	18 209 000	18 209 000		0	0	18 209 000	0	0	0	0
22/10/2030	24/10/2030	24/01/2031	24/01/2031	18 209 000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

# Etapes suivantes

---

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

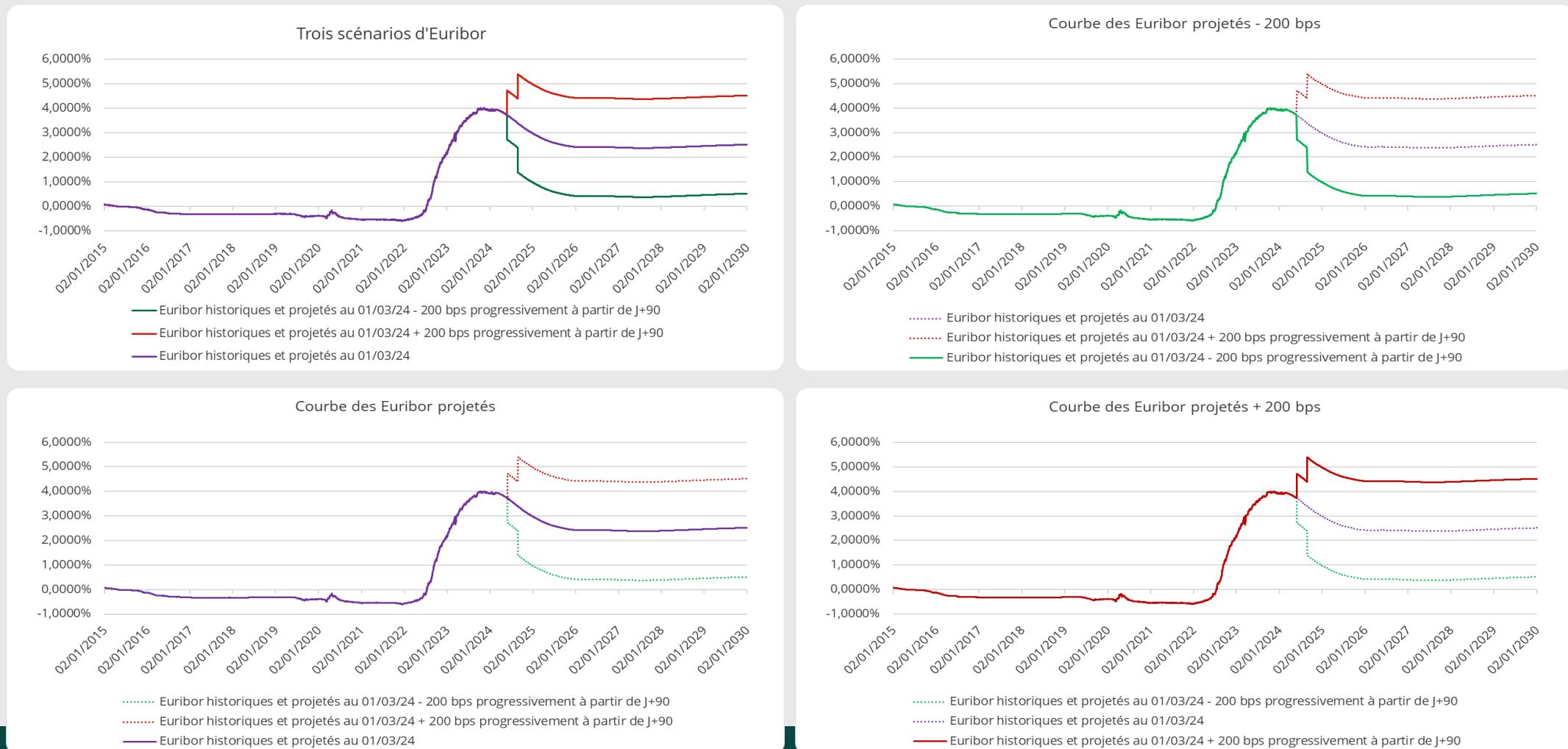
Organiser la transaction.

## Annexes

---

- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

# Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers



## Financement

# Clauses contractuelles



**Total des Engagements Obligations Croissance Externe** désigne la somme des Engagements Obligations Croissance Externe, soit 2.500.000€ à la Date de Signature.

**Total des Engagements Obligations Initiales** désigne la somme des Engagements Obligations Initiales, soit 18.209.000€ à la Date de Signature.

# Clauses contractuelles

## Remboursement

### Date d'Echéance désigne :

- (a) en ce qui concerne les Obligations Initiales, le 7ième anniversaire de la Date de Closing (ou le Jour Ouvré précédent si le 7ième anniversaire de la Date de Closing n'est pas un Jour Ouvré) ;
- (b) en ce qui concerne les Obligations Croissance Externe, le 7ième anniversaire de la Date de Closing (ou le Jour Ouvré précédent si le 7ième anniversaire de la Date de Closing n'est pas un Jour Ouvré) ; et
- (c) en ce qui concerne toute Obligation Additionnelle au titre d'une Emission Obligations Additionnelles, la date spécifiée comme telle dans les Termes et Conditions qui gouvernent cette Emission Obligations Additionnelles en conformité avec la Confirmation de Tranche d'Obligations Additionnelles applicable étant précisé que la Date d'échéance pour une Emission Obligations Additionnelles ne pourra pas intervenir avant le 7ième anniversaire de la Date de Closing (ou le Jour Ouvré précédent si le 7ième anniversaire de la Date de Closing n'est pas un Jour Ouvré).

**Date de Closing** désigne la date à laquelle l'Acquisition est réalisée et les Obligations Initiales sont émises et libérées, cette date devant intervenir au plus tard le 24 octobre 2023.

### Période de Disponibilité désigne :

- (a) en ce qui concerne les Obligations Initiales, la période commençant à la Date de Signature et prenant fin à la Date de Closing ;
- (b) en ce qui concerne les Obligations Croissance Externe, la période commençant le Jour Ouvré suivant la Date de Closing et prenant fin au plus tôt (i) du deuxième anniversaire de la Date de Closing (ou le Jour Ouvré précédent si ce deuxième anniversaire n'est pas un Jour Férié) et (y) de la date à laquelle l'Engagement Disponible Total relatif aux Obligations Croissance Externe est égal à zéro ; et
- (c) en ce qui concerne toute Tranche d'Obligations Additionnelles, la période indiquée dans la Confirmation de Tranche d'Obligations Additionnelles.

## 7 AMORTISSEMENT

### 7.1 Obligations Initiales

- (a) Les Obligations Initiales devront être amorties en totalité à leur Date d'Echéance applicable.
- (b) Une fois amorties, les Obligations Initiales ne pourront pas être réémises.

### 7.2 Obligations Croissance Externe

- (a) Les Obligations Croissance Externe devront être amorties en totalité à leur Date d'Echéance applicable.
- (b) Une fois amorties, les Obligations Croissance Externe ne pourront pas être réémises.

### 7.3 Obligations Additionnelles

- (a) Les Obligations Additionnelles devront être amorties en totalité à leur Date d'Echéance applicable.
- (b) Une fois amorties, les Obligations Additionnelles ne pourront pas être réémises.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

**Date de Détermination du Taux** désigne, s'agissant d'une période pour laquelle un taux d'intérêt doit être fixé si la devise est l'euro, deux Jours TARGET précédent le premier jour de cette période sauf usage différent du Marché Concerné pour cette devise, auquel cas l'Agent des Obligations se conformera aux usages de ce marché pour retenir la Date de Détermination du Taux pour cette devise (et si la détermination d'un taux est habituellement donnée à des jours différents, l'Agent des Obligations retiendra comme Date de Détermination du Taux le dernier de ces jours).

**EURIBOR** désigne, pour une Emission libellée en euros :

- (a) le Taux Ecran applicable à l'Heure Prévue pour 1'euro et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts Cash de cette Emission ; ou
- (b) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 13.1 (Indisponibilité du Taux Ecran), et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

**Marge Cash** désigne :

- (a) pour l'Emission Obligations Initiales, une marge de 8,50% l'an ;
- (b) pour toute Emission Obligations Croissance Externe, une marge de 8,50% l'an ;
- (c) pour toute Emission Obligations Additionnelles, le pourcentage par an spécifié comme tel dans les Termes et Conditions applicables à cette Emission d'Obligations Additionnelles en conformité avec la Confirmation de Tranche d'Obligations Additionnelles relative à ladite Emission Obligations Additionnelles ;
- (d) pour tout Montant Impayé relatif à une Obligation, la Marge annuelle la plus élevée applicable à cette Obligation (telle que déterminé ci-dessus) ; et
- (e) pour tout autre Montant Impayé, la Marge annuelle visée ci-dessus la plus élevée applicable à n'importe quelle Obligation.

étant précisé que, sous réserve de l'absence de Cas de Défaut en cours, la Marge Cash applicable à toute Emission Obligations Initiales ou à toute Emission Obligations Croissance Externe sera ajustée (et pour la première fois à partir du 1er juillet 2024) en fonction du Ratio de Levier indiqué dans la dernière Attestation de Conformité remise à l'Agent des Obligations comme suit :

Ratio de Levier	Marge Cash
Ratio de Levier $\leq$ 3,75x	8,00% l'an
3,75x < Ratio de Levier $\leq$ 4,25x	8,25% l'an
4,25x < Ratio de Levier $\leq$ 5,00x	8,50% l'an
Ratio de Levier $>$ 5,00x	9,00% l'an

**Marge Capitalisée** désigne pour toute Emission :

- (a) hors Période Toggle applicable à cette Emission, une marge de 0,00% l'an ;
- (b) pendant une Période Toggle applicable à cette Emission, une marge égale à la somme de :
  - (i) la Portion Toggled ; et
  - (ii) de 0,25% l'an si la Portion Toggled est inférieure ou égale à 1,00% l'an ;
  - (iii) de 0,50% l'an si la Portion Toggled est supérieure 1,00% l'an et est inférieure ou égale à 2,00% l'an ; et
  - (iv) de 0,75% l'an si la Portion Toggled est supérieure à 2,00% l'an.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### 11 INTÉRÊTS

#### 11.1 Calcul des Intérêts Cash

- (a) Le taux d'intérêts payable cash (les Intérêts Cash) applicable à chaque Emission pour chaque Période d'Intérêts Cash est le taux annuel exprimé en pourcentage qui est la somme:
  - (i) de la Marge Cash applicable ; et
  - (ii) de l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts Cash concernée.

- (b) Les Intérêts Cash afférents à une Obligation seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés de la Période d'Intérêts Cash considérée par application de la formule suivante :

$$I = P \times (\text{EURIBOR} + \text{Marge Cash applicable à cette Obligation}) \times J/360$$

Pour les besoins de la formule ci-dessus :

I signifie le montant d'Intérêts Cash dû pour la Période d'Intérêts Cash considérée ;

P signifie le Principal de l'Obligation ; et

J signifie le nombre de jours calendaires de la Période d'Intérêts Cash considérée.

#### 11.2 Paiement des Intérêts Cash

L'Emetteur doit payer les Intérêts Cash courus sur le Principal de chaque Obligation émise, le dernier jour de chaque Période d'Intérêts Cash (et, si celle-ci est supérieure à six Mois, le dernier jour de chaque période de six Mois suivant le premier jour de la Période d'Intérêts Cash).

#### 11.3 Option Toggle

- (a) Sous réserve de l'absence de Cas de Défaut, l'Emetteur pourra envoyer une notification (une **Notification Toggle**) à l'Agent des Obligations lui faisant part de son souhait d'exercer l'option toggle (l'**Option Toggle**) à l'égard d'une Emission (l'**Emission Toggle Concernnée**).
- (b) Si aucune Période Toggle au titre d'une quelconque Emission n'est en cours, la Notification Toggle au titre d'une Emission Toggle Concernnée doit être envoyée au plus tard 5 Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêt Cash suivante (la **Période d'Intérêt Cash Concernnée**).
- (c) En revanche, si une Période Toggle au titre d'une quelconque Emission est en cours, la Notification Toggle au titre d'une autre Emission ne peut être envoyée plus tard que 5 Jours Ouvrés avant la fin de la Période Toggle applicable au titre de cette première Emission de sorte que toutes les Emissions ayant fait l'objet d'une Notification Toggle aient la même Période Toggle.
- (d) Toute Notification Toggle doit être inconditionnelle et irrévocable.
- (e) L'Option Toggle relative à une Emission Toggle sera applicable pour la période (la **Période Toggle**) commençant le premier jour de la Période d'Intérêt Cash Concernnée (inclus) (ou, à la fin de la Période Toggle précédente en cas de renouvellement de l'Option Toggle pour une Emission donnée ou en application du paragraphe (c) ci-dessus) et se terminant à la date d'anniversaire (exclue) de ce premier jour. Le cas échéant, l'Option Toggle relative à une Emission Toggle pourra être prolongée par l'envoi d'une nouvelle Notification Toggle par l'Emetteur dans les conditions prévues par cet Article 11.3 (Option Toggle).
- (f) La Notification Toggle au titre d'une Emission Toggle Concernnée doit comporter l'indication de la portion de la Marge Cash au titre de l'Emission Toggle Concernnée qui sera convertie en Marge Capitalisée (la **Portion Toggled**, celle-ci étant exprimée sous forme d'un pourcentage par an) étant précisée que la Portion Toggled ne pourra avoir pour effet de réduire la Marge Cash en dessous de 6.50% par an.

#### 11.4 Calcul des Intérêts Capitalisés

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### 12.1 Période d'Intérêts Cash

- (a) L'Emetteur (ou par l'Agent des Débiteurs au nom et pour le compte dudit Emetteur) pourra choisir la Période d'Intérêts Cash d'une Emission dans l'Avis de Souscription correspondant ou (si l'Emission a déjà été souscrite et libérée) dans un Avis de Sélection.
- (b) Chaque Avis de Sélection pour une Emission est irrévocable et devra être remis à l'Agent des Obligations, au plus tard à l'Heure Prévue, par l'Emetteur (ou l'Agent des Débiteurs au nom et pour le compte de l'Emetteur) auquel cette Emission a été faite.
- (c) Lorsqu'une Période d'Intérêts Capitalisés est en cours pour une Emission, l'Emetteur devra faire en sorte de choisir des Périodes d'Intérêts Cash de telle sorte à ce que le dernier jour de la Période d'Intérêts Capitalisés coïncide également avec le dernier jour d'une Période d'Intérêts Cash.
- (d) Sous réserve des autres stipulations du présent Article 12 (Période d'Intérêts), l'Emetteur (ou l'Agent des Débiteurs) pourra sélectionner une Période d'Intérêts Cash de trois ou six Mois ou de toute autre durée convenue entre la Société, l'Agent des Obligations et l'ensemble des Obligataires au titre de l'Emission concernée. La première Période d'Intérêts Cash applicable à l'Emission Obligations Initiales sera de trois Mois.
- (e) Sous réserve des stipulations du Paragraphe (c) ci-dessus, dans le cas où l'Emetteur (ou l'Agent des Débiteurs) ne remettrait pas à l'Agent des Obligations un Avis de Sélection conformément au paragraphe (a), la Période d'Intérêts Cash concernée aurait, sous réserve des stipulations de l'Article 12.3 (Modifications des Périodes d'Intérêts), une durée de trois Mois.
- (f) Une Période d'Intérêts Cash d'une Emission ne peut s'étendre au-delà de la Date d'Echéance applicable à ladite Emission.
- (g) Chaque Période d'Intérêts Cash d'une Emission commencera à sa Date d'Emission ou (si l'Emission a déjà été souscrite et libérée) le dernier jour de sa Période d'Intérêts Cash précédente.

### 11.4 Calcul des Intérêts Capitalisés

(a) En complément des Intérêts Cash, des intérêts additionnels (les Intérêts Capitalisés) à un taux annuel égal à la Marge Capitalisée applicable seront également dus pour chaque Emission.

(b) Les Intérêts Capitalisés afférents à une Obligation seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés de la Période d'Intérêts Capitalisés considérée par application de la formule suivante :

$$I = P \times \text{Marge Capitalisée applicable à cette Obligation} \times J / 360$$

Pour les besoins de la formule ci-dessus :

I signifie le montant d'Intérêts Cash dû pour la Période d'Intérêts Capitalisés considérée ;

P signifie le Principal de l'Obligation ; et

J signifie le nombre de jours calendaires de la Période d'Intérêts Capitalisés considérée.

## Clauses contractuelles

### Obligation de couverture

**Contrat de Couverture** désigne tout contrat de couverture conclu en application des stipulations de l'Article 24.20 (Contrats de Couverture).

**Banque de Couverture** désigne toute contrepartie au titre d'un Contrat de Couverture.

- (a) L'Emetteur s'engage à conclure des contrats de couverture de risque de taux d'intérêts couvrant un encours notionnel au moins égal à 66% du montant en principal initial des Obligations Initiales, pour une durée minimum de 3 ans et protégeant l'Emetteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 ou 6 mois à plus de 1,50% l'an.
- (b) Ces Contrats de Couvertures devront être conclus dans un délai de 3 mois suivant la Date de Closing.
- (c) Ces Contrats de Couverture devront être conclus avec un ou plusieurs établissements financiers de premier plan.
- (d) Ces Contrats de Couverture pourront prendre notamment la forme de contrats swap ou de contrats d'option.

## Clauses contractuelles

### Défaut croisé

#### 25.7 Défaut croisé

- (a) Un Endettement Financier quelconque d'un membre du Groupe n'est pas payé ni à sa date d'échéance ni dans le délai de grâce prévu à l'origine.
- (b) Un Endettement Financier quelconque d'un membre du Groupe est déclaré exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (c) Le créancier auprès duquel un membre du Groupe a contracté un Endettement Financier a résilié ou suspendu son engagement en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (d) Un créancier quelconque d'un membre du Groupe est en droit de déclarer un Endettement Financier d'un membre du Groupe exigible avant son terme, en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (e) Aucun Cas de Défaut ne sera constaté au titre des Paragraphes ci-dessus si le montant total d'Endettement Financier ou d'engagements relatifs à un Endettement Financier entrant

dans le champ des paragraphes (a) à (d) ci-dessus est inférieur à 100.000€ (ou son équivalent en toute autre devise).

# Fiches produits

## Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

### Avantages:

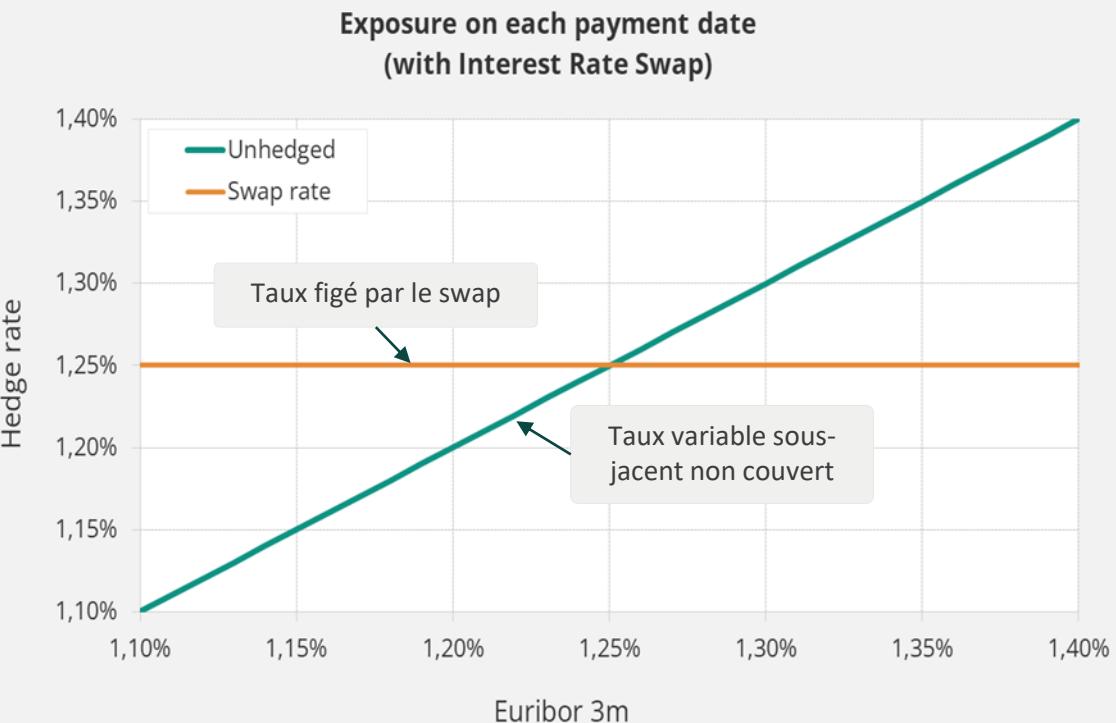
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

### Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboulement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboulement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réservier à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



# Fiches produits

## Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

## Avantages:

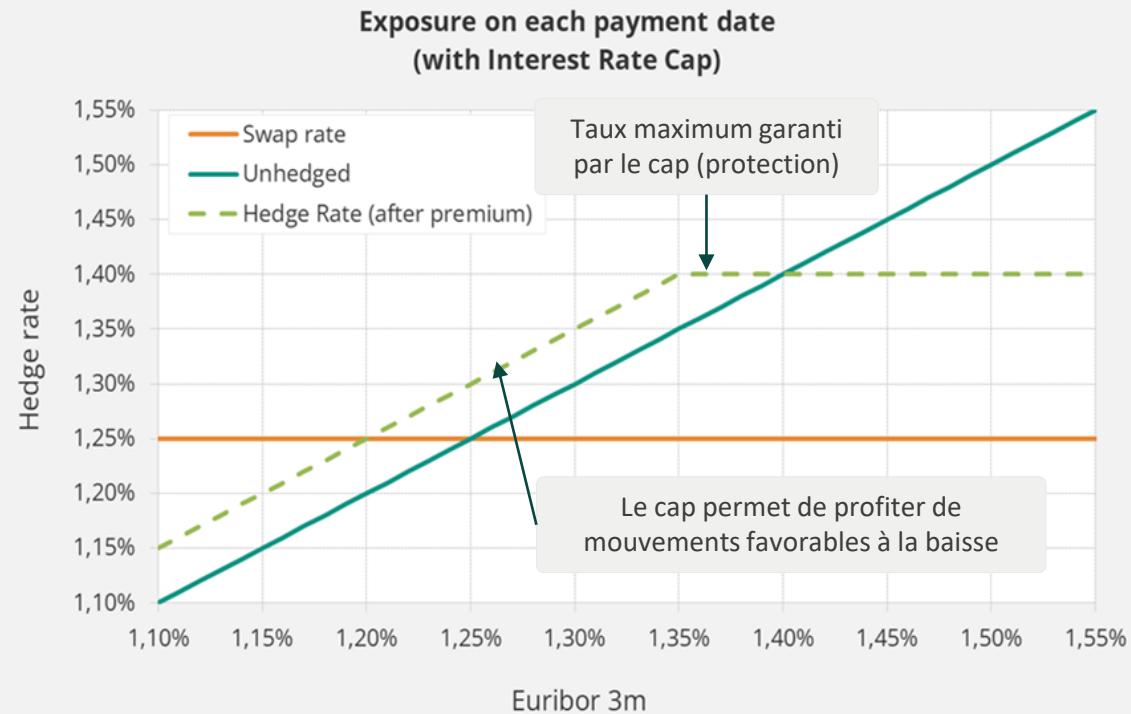
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

## Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.  
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



# Fiches produits

## Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

## Avantages:

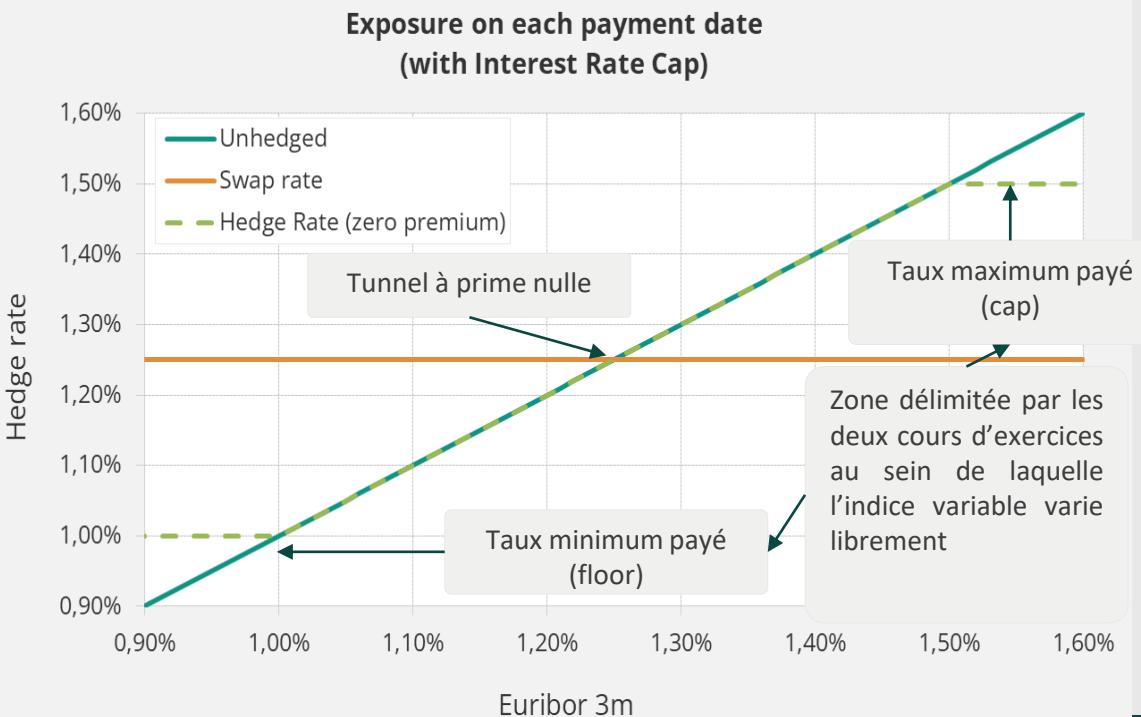
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

## Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboulement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réservier à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).  
**Graphique illustratif:** données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



## Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

### Avantages:

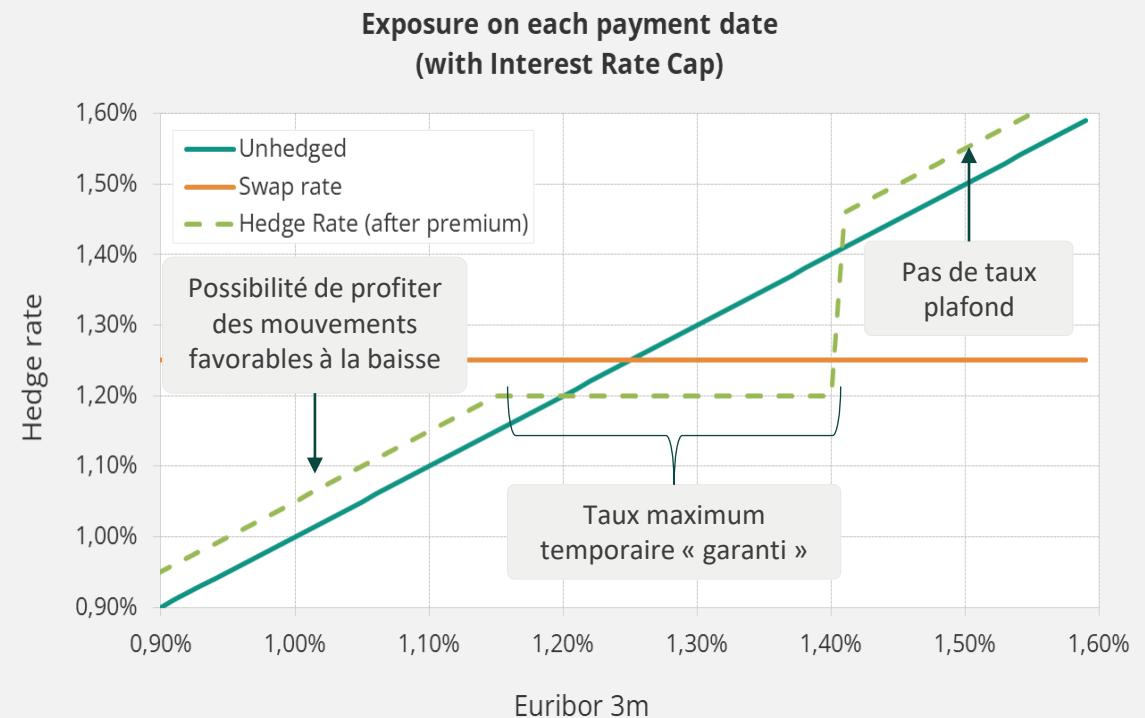
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

### Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboulement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant que le plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



# Fiches produits

## Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

## Avantages:

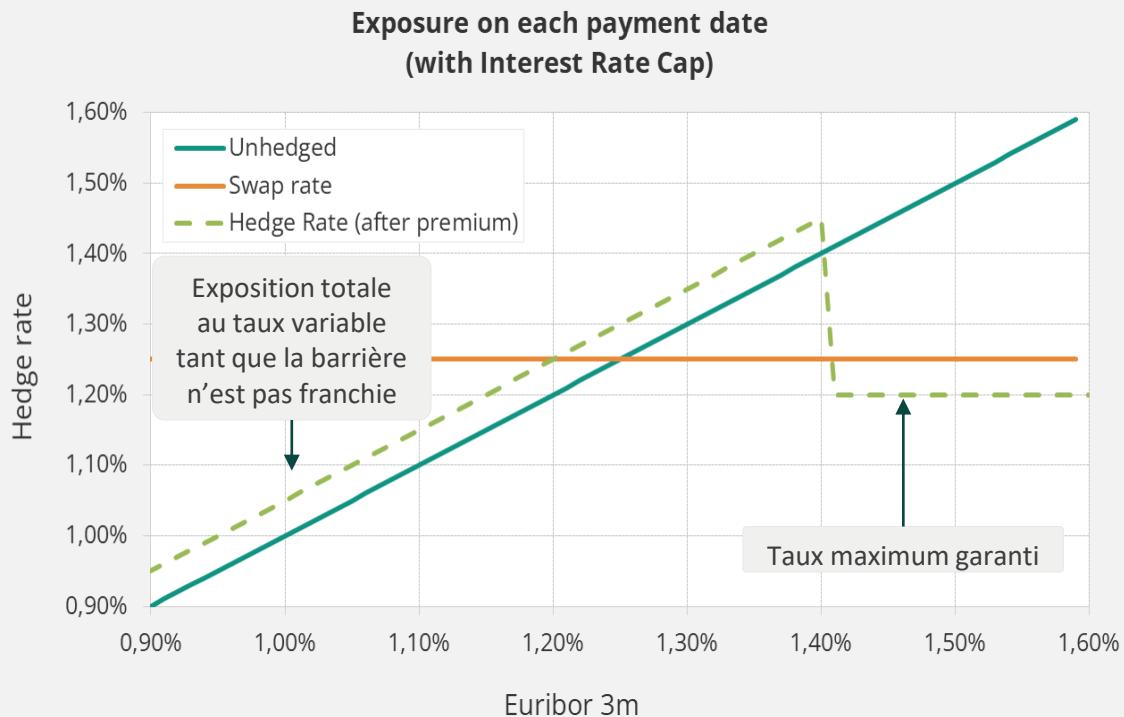
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

## Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



# Fiches produits

## Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

## Avantages:

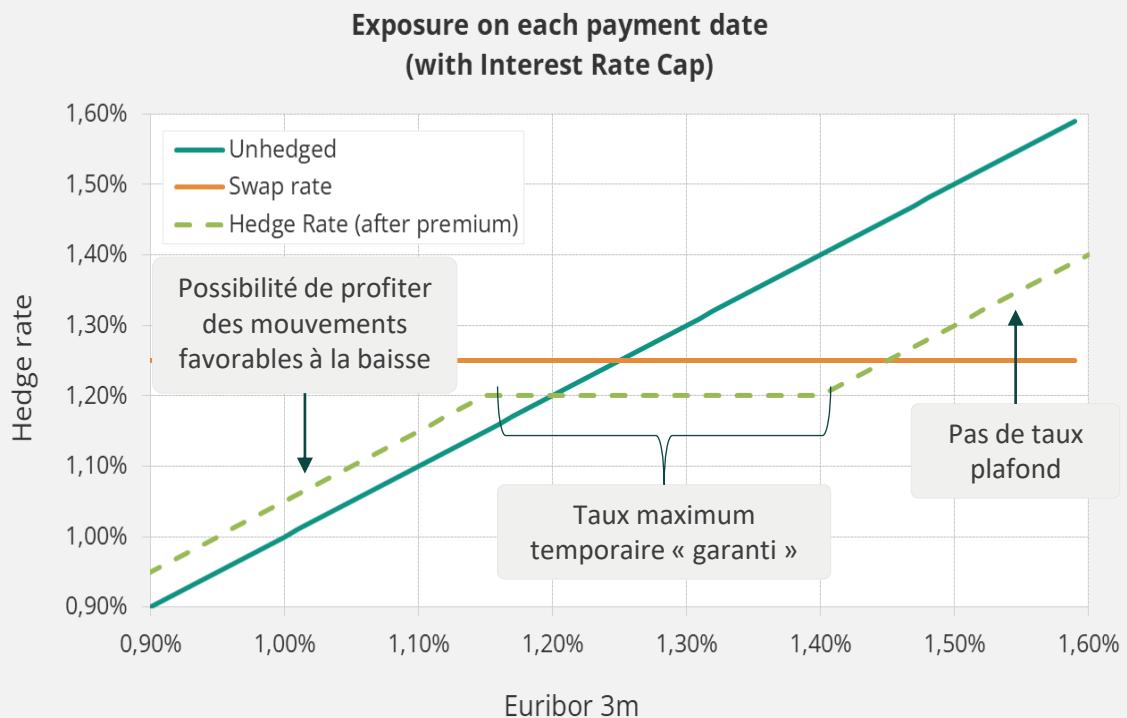
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

## Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

## Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



## Informations

### KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,  
75006 Paris, France

**Tel: +33 1 83 62 27 61**

*RC Paris: 520 300 948*

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

### KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,  
1214 Vernier - Genève, Suisse

**Tel : + 41 22 566 40 52**

*RC Genève IDE CHE-460.735.969*

*Numéro fédéral: CH-660-2330011-1*

**www.kerius-finance.com**

**Sébastien Rouzaire : [s.rouzaire@kerius-finance.com](mailto:s.rouzaire@kerius-finance.com)**

**Solal Huard : [s.huard@kerius-finance.com](mailto:s.huard@kerius-finance.com)**

**Marion Dondin : [m.dondin@kerius-finance.com](mailto:m.dondin@kerius-finance.com)**

## Avertissement - Disclaimer

**Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .**

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

**This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE .**

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.

